



Fédération Française des Apiculteurs Professionnels
154 avenue Jean Rabot
26400 CREST

Le 22 décembre 2023

*A Madame, Monsieur les Ministres de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire,
de la Santé et de la Prévention, de la Transition écologique et de la Cohésion des
territoires de France et Eurodéputés.*

Objet : NON aux NTG

Pour l'avenir d'une agriculture saine et maîtrisée, avec une consommation de produits clairement identifiés par le consommateur, **la Fédération Française des Apiculteurs Professionnels vous demande de vous maintenir le statut quo** âprement négocié et obtenu par les militants **anti OGM** depuis 1996.

Il convient de rappeler qu'aujourd'hui les OGM n'ont toujours pas démontré leur efficacité : moins d'utilisation de pesticides, augmentation des rendements, diminution des besoins en eau, amélioration des conditions de travail des agriculteurs et sécurité alimentaire au niveau planétaire. Les OGM et leurs promesses ne sont tout simplement pas au rendez-vous de l'Histoire, et cela mérite bien que la France leur ferme la porte au profit de la préservation d'une agriculture biologique, respectueuse du droit à chacun d'être informé et de choisir son alimentation.

D'un point de vue réglementaire, la proposition de la CE ne respecte pas aujourd'hui le principe de précaution, ni le droit du consommateur à être informé et à faire un choix éclairé, ni la législation existante en matière d'encadrement des OGM. A aucun moment, il n'est prévu dans la proposition de la CE d'interdire les NTG dans l'agriculture biologique, ni aucune mesure de coexistence en vue de protéger la bio. Une autorisation donnée sera illimitée dans le temps, aucune mesure de révision n'étant prévue. Le texte ne prévoit pas non plus de mesures visant à refuser toute brevetabilité des semences NTG, permettant ainsi aux opérateurs de breveter le vivant, et ainsi, d'accentuer encore la dépendance des agriculteurs à l'accès à ces semences.

Les NTG ne sont tout simplement pas acceptables en l'état et mettront en péril les productions agricoles françaises de qualité. La France doit se démarquer par son terroir et ses cultures et ne pas prendre le risque d'uniformiser ses semences avec des technologies n'ayant aucun fond scientifique solide et documenté.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées,

Marc Désor, représentant FFAP sur le dossier NTG.